



**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des
Médias, des Communications et de l'Espace**

Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 et 29 février 2016
2. 6811 Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Révision à mi-terme du Contrat d'établissement de l'Université du Luxembourg et des Conventions pluriannuelles des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche pour la période 2014 - 2017
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Serge Wilmes
M. David Wagner, observateur

M. Marc Hansen, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, M. Gaston Schmit, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Mme Laure Bourguignon, du Ministère d'Etat, Direction "Médias, audiovisuel et société de l'information"

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Roy Reding

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 22 et 29 février 2016

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 février 2016 est adopté. La réunion du 29 février 2016 avait été annulée.

2. 6811 Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public

M. le Rapporteur présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 14 mars 2016.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent le modèle 1 pour les discussions en séance plénière.

3. Révision à mi-terme du Contrat d'établissement de l'Université du Luxembourg et des Conventions pluriannuelles des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche pour la période 2014 - 2017

M. le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche présente les grandes lignes de la révision à mi-terme du Contrat d'établissement de l'Université du Luxembourg et des Conventions pluriannuelles des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche pour la période 2014-2017. Suite à cette révision, les avenants respectivement les conventions pluriannuelles modifiées pour la période 2014-2017 sont actuellement en cours de finalisation. M. le Ministre délégué estime que les contrats modifiés pourront être signés sous peu.

Les avenants et conventions modifiés comportent une contribution financière supplémentaire de l'Etat, sous forme de dotations annuelles. La dotation supplémentaire pour l'année 2016, inscrite au budget de l'Etat pour l'exercice en cours, s'élève au total à 12 millions. La dotation supplémentaire pour 2017 pourrait le cas échéant atteindre 18 millions d'euros.

La répartition des montants se présente comme suit :

Fonds national de la recherche (FNR)

Les dotations financières de la part du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) s'élèvent à 52 millions d'euros en 2014, et à 60 millions d'euros pour 2015, 2016 et 2017 respectivement. Il est proposé d'y ajouter 3,3 millions d'euros en 2016 et 4,85 millions d'euros en 2017. Ces moyens supplémentaires sont destinés à la promotion de l'excellence et de la qualité scientifique de la recherche ainsi qu'au renforcement de la recherche engendrant un impact économique et sociétal.

Université du Luxembourg

Les dotations financières de la part du MESR s'élèvent à 128,7 millions d'euros en 2014 et à 145,4 millions d'euros en 2015. Il est proposé d'y ajouter 7,1 millions d'euros en 2016 et 10 millions d'euros en 2017. Ces moyens supplémentaires sont destinés au développement de nouvelles activités comme le *Luxembourg Center of Logistics*, pour lequel seraient mis à disposition 2,5 millions d'euros en 2016 et 3 millions d'euros 2017. Le centre interdisciplinaire « Institut d'Histoire du Temps Présent » se verrait doté de 1,6 million d'euros en 2016 et de 3,8 millions d'euros en 2017. Des moyens financiers supplémentaires sont également prévus dans le domaine des *Fintec* et dans le domaine des sciences de l'éducation. La formation spécifique en médecine générale, dont la dotation s'élève actuellement à 180.000 euros, devrait recevoir des moyens supplémentaires de l'ordre de 300.000 euros pour l'année courante. En 2017, avec des moyens supplémentaires de l'ordre de 400.000 euros, sa dotation devrait s'élever à un montant total de 580.000 euros. Par ailleurs, des moyens supplémentaires sont destinés à renforcer la collaboration entre l'Université et les centres de recherche publics, notamment par le biais des professeurs conjoints Université-CRP.

Centres de recherche publics :

– Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

Les dotations financières de la part du MESR s'élèvent à 39 millions d'euros pour les années 2015, 2016 et 2017 respectivement. Il est proposé d'y ajouter des moyens financiers supplémentaires, de l'ordre de 1,6 million d'euros en 2016 et de 3 millions d'euros en 2017. Ces montants sont destinés au développement du centre de compétences dans le domaine des Composites ainsi qu'aux recherches menées dans le cadre des programmes « smart cities ».

– Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)

Les dotations financières de la part du MESR s'élèvent à 10,4 millions d'euros en 2014, et à 10,5 millions d'euros en 2015, 2016 et 2017 respectivement. Il n'est pas prévu de doter le LISER de moyens financiers supplémentaires pour l'année en cours ou l'année prochaine. Du fait du déménagement du LISER à la Maison des Sciences Humaines à Belval et des économies réalisées au niveau du loyer, un montant supplémentaire de l'ordre de 1,8 million d'euros est disponible pour les activités de recherche.

– Luxembourg Institute of Health (LIH)

Les dotations financières de la part du MESR s'élèvent à 31 millions d'euros en 2014, et à 31,1 millions d'euros en 2015, 2016 et 2017 respectivement. Il n'est pas prévu de verser au LIH des dotations supplémentaires pour l'année en cours ou l'année prochaine. L'institut dispose pour autant de moyens supplémentaires pour renforcer ses activités de recherche, étant donné qu'il récupère les moyens financiers de l'« Integrated BioBank of Luxembourg », qui avait été intégrée au LIH en janvier 2015.

Au total, la dotation financière du MESR pour les différents instituts s'élevait à 286 millions d'euros en 2015. Ce montant devrait atteindre 299 millions en 2016, ce qui équivaut à une augmentation de l'ordre de quatre pour cent. En 2017, la dotation financière devrait atteindre 307 millions d'euros, ce qui équivaut à une augmentation de l'ordre de deux pour cent. Les

négociations en vue de la conclusion du Contrat d'établissement des Conventions pluriannuelles pour la période 2018-2021 seront entamées au début de l'année 2017.

Echange de vues

Les moyens financiers supplémentaires pour le Département des sciences de l'éducation de l'Université sont destinés au financement du *Luxembourg Centre for School-Development* (LuCS), dont la dotation financière s'élève à 800.000 euros en 2016. Elle devrait atteindre un million d'euros en 2017. Ce centre est censé coordonner les actions de l'Université et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) dans le domaine de la formation et de la recherche. Sa mission consiste également à développer la formation en *Master in Secondary Education*. La participation financière du MENEJ aux activités dans le domaine des sciences de l'éducation s'élève à 900.000 euros.

Il est précisé qu'à côté du MESR et du MENEJ, d'autres ministères, tels que le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, mettent des moyens financiers à disposition des CRP ou de l'Université.

Le représentant du groupe politique LSAP rappelle que le but du Contrat d'établissement et des Conventions pluriannuelles consiste à la mise en relation des dépenses avec les résultats escomptés sur les plans scientifique, économique et structurel. Dès lors, l'orateur s'enquiert des résultats pour les années écoulées. M. le Ministre délégué explique que l'objectif visé a été atteint en 2014. L'évaluation est en cours pour l'année 2015. Il ne faudrait pour autant pas s'attendre à des décalages considérables.

M. le Ministre délégué estime qu'il revient au représentant du MESR au Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg de s'assurer de la bonne utilisation de la dotation financière publique. Ces moyens financiers sont principalement destinés à la recherche, et non au financement de la gestion administrative.

Le Gouvernement continue à inciter les entreprises privées à augmenter leurs budgets de recherche. Le SNT (Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust), qui entretient des liens privilégiés avec la SES ou la Poste, est cité en exemple.

M. le Ministre délégué estime qu'il serait peu opportun pour l'Université de prendre en considération la nationalité lors du recrutement de chercheurs. Les qualifications scientifiques des candidats sont des critères d'autant plus importants.

Il est précisé que l'association sans but lucratif « Université de la Grande Région – UniGR » dispose d'une aide financière de la part du MESR. Elle peut aspirer à des moyens supplémentaires pour le financement de projets de recherche qu'elle réaliserait en coopération avec des institutions de la Grande Région.

Une des missions du FNR consiste dans la promotion de la culture scientifique. C'est dans ce cadre qu'il faut placer des campagnes de sensibilisation des jeunes pour les disciplines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique).

M. le Ministre délégué explique que la question de la *Luxembourg Medical School* (formation de base de six ans) ou d'un modèle alternatif en partenariat (entre la formation actuelle d'un an et celle de six ans) doit être abordée en vue du Contrat d'établissement pour la période 2018-2021. Actuellement, des études sont en cours. Une coopération renforcée avec une ou plusieurs universités de la Grande Région a été favorisée par les députés des différents partis lors de la réunion du 16 mars 2015. Les conclusions de ces études devraient être présentées au cours de l'été 2016.

4. Divers

Le représentant du groupe politique DP soulève la question de la durée des trajets en transports publics, souvent très longue, des étudiants résidant à l'Est et à l'Ouest du Grand-Duché vers Belval. M. le Ministre délégué entend soumettre le sujet au Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Luxembourg, le 14 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président,
Simone Beissel